



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR DE L'YONNE

N° spécial de rentrée 2007

EDITO

Sommaire:

- éditorial
- lu pour vous pendant les vacances
- compte rendu CAP locales de révision de note
- intervention
- infos gestion

Les années se suivent, les hommes politiques changent mais les hausses de prix pendant les congés et à la rentrée demeurent !

Le premier ministre vient de confirmer le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Ces suppressions auront des conséquences dramatiques sur l'emploi et les conditions de travail ainsi que sur les missions des services publics .

Aucune réflexion, aucune discussion préalable, c'est essentiellement une logique comptable qui prévaut.

La crise financière de cet été, partie de la déroute du crédit immobilier américain, démontre bien les effets pervers du décalage grandissant entre économie financière et économie réelle.

La loi sur le service minimum ne vise qu'à contrecarrer l'exercice du droit de grève : aujourd'hui dans les transports demain dans l'éducation nationale et après demain dans toutes les entreprises du public et du privé.

N'oublions pas la mise en place des franchises médicales, la remise en cause des régimes spéciaux de retraite, le toujours projet de "TVA sociale", les facilités pour l'ouverture des magasins le dimanche et depuis peu l'annonce de la fusion GDF/SUEZ.

L'action des salariés sera nécessaire pour modifier le cours des choses.

CONTACTS

Secrétaire: Alain GUYADER (permanent), tél : 03 86 64 99 05, a.guyader@wanadoo.fr.

Vos élus CGT en CAP:

Agents de recouvrements (ARP2-ARPI): Nadine HOUCHOT (T. Joigny), Clara LAINELLE (T. Charny), Régis HIVERT (T. Vermenton).

Contrôleurs (CP-C1) : Ghislaine TRANCHON (T. Sens Agglo), Mauricette COSTE (Sens Muni), Alain GUYADER (permanent).

Inspecteurs: Daniel BERRY (TG chargé de mission), Marc JARRET (T. Bléneau Saint Fargeau).

Vos représentants CGT en CTPL: Carine RIGNAULT (T. Isle Sur Serein), Alain GUYADER (permanent), Mauricette COSTE (Sens Muni), Régis HIVERT (T. Vermenton).

Vos représentants CGT au CHS: Alain GUYADER (permanent).

Vos représentants CGT au CDAS: Mauricette COSTE (Sens Muni), Chantal Duchesne (T.Auxerre).

LU POUR VOUS PENDANT LES VACANCES

→ dépêche AFP du 8-8-2007 sur le paiement des salaires des fonctionnaires de l'Etat:

- sous couvert de modernisation, mise en place d'un opérateur national de paye
- l'IGF évoque une organisation "guidée par une approche comptable et administrative au détriment d'une approche industrielle" et " des archaïsmes" pesant "lourdement" sur la productivité et l'efficacité des RH
- 12000 agents actuellement chargés de cette fonction . Chacun gérant entre 60 et 150 dossiers contre 400 à 600 à l'éducation nationale ou l'agriculture selon l'IGF.

Où veut-on en venir?

→ **PENURIE DE CEREALES, DE LAIT, ET DE VIANDES : Un alibi idéal pour les industriels et la grande distribution !**

« Labourage et pâturage sont les deux mamelles dont la France est alimentée », cette expression légendaire du Ministre d'Henri IV, le Duc de Sully, n'a pas pris une ride.

Pourtant, bien que l'agriculture reste un atout majeur pour notre pays, elle est confrontée aujourd'hui au risque de ne plus pouvoir répondre totalement à la demande de matières premières. Les conditions climatiques, l'explosion de la demande extérieure et de nombreux producteurs qui n'arrivent plus à honorer leurs quotas, rendent le marché tendu.

Le relèvement des quotas envisagé par l'Union Européenne pourrait avoir des répercussions marginales du fait d'un cheptel insuffisant et des réticences de nombreux petits producteurs à s'endetter davantage.

Prétextant cette situation, les grandes entreprises de l'agro-alimentaires et de la distribution (MDD) n'hésitent pas à prédire une valse des étiquettes sans précédent pour la rentrée. Bien que les produits transformés subissent le manque de matières premières, on reste sceptique sur les augmentations annoncées. Le coût de fabrication des yaourts et autres produits à base de lait n'a pas autant varié depuis un an. A cela s'ajoute des allègements de charges que les industriels n'ont cessés d'obtenir depuis plusieurs années. A l'opposé, les PME vont davantage souffrir du manque d'approvisionnement.

Cette menace d'augmentation importante des prix peut, dans un proche avenir, servir d'alibi à la grande distribution qui souhaite la réforme de la loi Galland par la libéralisation totale du marché.

Pour INDECOSA-CGT (Association pour l'INformation et la DEFense des CONsommateurs SALariés), le gouvernement doit dès maintenant mettre en place une autorité de régulation des prix des produits agricoles. Cette autorité indépendante doit être composée paritairement de producteurs, d'industriels, de représentants de salariés et de consommateurs. Une telle organisation peut être une veille efficace face à la pénurie de matières premières. Elle peut également garantir une stabilité des prix, une meilleure rémunération des producteurs. Enfin, la stabilité des prix ne peut être garantie durablement sans une augmentation réelle du pouvoir d'achat des ménages.

COMPTE RENDU CAP LOCALES

REVISION DE NOTES DU 14 SEPTEMBRE

Les élues CGT ont fait la déclaration suivante dans chaque CAP locale :

La CGT tient à rappeler son opposition à cette réforme de la notation.

Elle crée un mauvais climat dans les postes et services et avec les nombreuses réformes actuelles sur nos missions et le réseau , les suppressions massives d'emplois, la culture de la performance génère de nombreuses inquiétudes parmi les agents du réseau voir un ras le bol aux multiples répercussions.

Malgré les aménagements apportés l'année dernière (rotation des bonifications, annualité, +0,01..) suite aux initiatives syndicales et aux recours, malgré vos attributions en 2 temps et vos modifications de dernière minute pour réduire le nombre de mécontents, nous avons encore de nombreux recours dans le département.

Ces recours sont formulés par des agents méritants qui considèrent que leur notation/évaluation ne reconnaît pas leurs efforts, notamment dans l'ERD et des postes difficiles . Ils n'apprécient pas d'avoir + 0,01 qui ne donne pas de réduction d'avancement.

Cette année encore les agents sont victimes des quotas attribués aux postes et services et qu'on ne nous dise pas que c'est chacun son tour car ce n'est pas vrai pour tout le monde et pour toutes les unités de travail.

Nous remarquons que cette année nous avons 4 recours d'agents de l'ERD (2 en B et 2 en C) et comme un agent l'a écrit nous pensons que le système n'est pas adapté , d'ailleurs la Direction Générale a donné de nouvelles directives en matière d'évaluation/notation des agents de l'ERD. Ainsi l'agent devra pouvoir disposer des rapports d'activité avant l'entretien d'évaluation, le notateur de 1^{er} degré sera le chef de service en charge de l'animation de l'équipe, les rapports seront joints au dossier de notation en cas de recours donc accessibles aux représentants des personnels.

Nous avons aussi 3 recours de Chéroy qui soulignent le problème de l'attribution des quotas. Le comptable n'a pas été suivi dans ses demandes par la direction qui attribue à chacun des agents un royal +0,01 .

La direction nous expliquait l'année dernière que les cadres A notateurs ne pouvaient pas évoquer la question des quotas puisqu'ils faisaient partie de la direction , mais alors pourquoi la demande de 3 mois pour les agents de Chéroy n'a-t-elle pas été acceptée ?

Nous demandons la communication du détail des attributions de KM par poste et service , promise mais jamais réalisée.

CAP de catégorie B :

L'administration avait gardé 3 mois en prévision des recours.

3 recours ont été étudiés lors de cette CAP et un agent (au sommet du grade) obtient +0.02.

2 agents qui demandaient +0.06 n'ont pu obtenir gain de cause , l'administration justifiant le maintien des notes attribuées, et n'ayant d'ailleurs pas la possibilité de donner +0.06.

Pour les deux dossiers demandant +0.06 , la CGT a argumenté sur leur bien fondé , sur la pertinence de leur demande légitime de révision de note face à notre hiérarchie qui n'a su justifier sa position que par des discours ou phrases toutes faites , comme il « est dans les 30% qui ont 0.02 »

Cette CAP a tout de même duré 55 minutes. Pour le 3° dossier, l'administration a accordé d'entrée l'augmentation de la note, (il faut dire que cet agent ne consomme pas de KM,) ,mais si elle n'avait pas fait la démarche de demander la révision ,elle restait avec un royal 0.01 qui n'a aucune valeur.

Il reste donc 3 mois qui auraient pu être utiles aux agents cette année, il est donc fort dommage que d'autres agents du département aient hésité à faire un recours.

En fin de réunion l'élue CGT a souhaité faire le commentaire suivant :

« Comme les deux cas que nous venons d'étudier et je me reconnais à travers eux, ces deux agents cadre B ont des dénominateurs communs, au delà de leurs cas spécifiques.

Ils sont dans la tranche d'âge de 48 à 60 ans.

Ils ont de l'ancienneté professionnelle (+ 20 ans minimum).

Ils ont assimilé beaucoup de connaissances et acquis une grande compétence technique (pour les différentes applications informatiques), et compétence professionnelle (aussi bien secteur local et secteur impôts).

Ils ont une certaine «culture » de travail, c'est à dire le sens du relationnel avec les collègues et leurs intervenants extérieurs, un sens de la solidarité professionnelle et sens de l'équipe et des facultés d'analyses par rapport aux nouvelles directives ou méthodes de travail.

Tous ces critères principaux qui étaient des qualités et atouts indéniables et reconnus, il y a quelques années encore, sont devenus des défauts qui les pénalisent beaucoup aujourd'hui. La présence de leurs dossiers en « recours de note » l'atteste.

Des dossiers, comme ceux que nous venons de voir (les 3), il devrait y en avoir plus d'une dizaine présentés à nous aujourd'hui.

Donc, au nom de la CGT, je vous demande, Mr le Directeur , de nous dresser un cadre précis et pouvant servir de modèle, des qualités et compétences obligatoires, selon vous, pour les agents de catégorie B de notre département. Il est facile de voir que les critères « d'excellent qu'ont ces deux agents sont bafoués par vos réponses dévalorisantes, voire méchantes et irrespectueuses des agents en présence, comme dans les précédentes CAP de révisions de notes. Les agents sont ainsi déstabilisés, démoralisés et souvent proches de la dépression. »

CAP de catégorie C :

L'administration avait gardé 4 mois en prévision des recours et 1 mois non utilisé l'année dernière.

11 recours ont été étudiés lors de cette CAP:

7 agents demandaient +0.02, 4 agents obtiennent +0.02.

3 agents demandaient +0.06, 1 obtient +0.02

1 agent avait la note d'alerte qui a été maintenue

La CGT trouve là un encouragement à poursuivre l'aide qu'elle apporte aux agents pour rédiger leur recours, en effet plusieurs agents qui l'ont contactée ont obtenu gain de cause dès la CAP locale.

La CGT encourage les agents à faire un recours en CAP centrale pour essayer d'obtenir gain de cause notamment ceux qui demandaient +0.06.

Au cours de la CAP la direction a indiqué que tant que la note n'était pas négative, il fallait voir le bon côté des choses.. Ensuite, qu'il ne fallait pas prétexter un handicap pour la liste d'aptitude car si on veut de l'avancement, on doit passer des concours..... de plus, ne pas comparer avec les années précédentes, tu peux être compétent en n-1 et nul en n

Comme l'année dernière l'administration nous a communiqué les noms des agents bénéficiaires de réduction d'avancement par poste et services et par grade.

Au total :

- en catégorie C : 32 agents ont 0.00, 45 ont 0.01, 41 ont 0.02, 33 ont 0.06 et 2 ont -0.01
- en catégorie B : 17 agents ont 0.00, 24 ont 0.01, 28 ont 0.02, 32 ont 1.06 et 1 a -0.01

Siégeaient pour la CGT :

Mauricette COSTE en catégorie B et Clara LAINELLE en catégorie C .

INTERVENTION

Le 11 septembre, la CGT contactée par les agents de plusieurs postes, s'est adressée au TPG :

Lors des dernières CAP locales de mutation , la CGT vous avait fait part des inquiétudes légitimes des agents au niveau des effectifs puisque le département présentait 5 emplois vacants avec 11 départs prévisibles (retraites, concours..) et indiqué que la situation de Joigny allait se dégrader fortement d'ici la fin de l'année .

Le Fondé de Pouvoir avait fait observer que certains postes allaient rester dans des situations délicates et que cela conduira à revoir le positionnement de l'ERD et des auxiliaires.

Aujourd'hui , comme il était malheureusement prévisible , la situation s'est encore dégradée et les agents "appellent au secours" . Les emplois vacants sont maintenant à 9.20 avant le mouvement du 1^{er} septembre et de prochains départs.

ET je n'aborderais pas ici les projets de restructurations à l'ordre du jour du CTPL du 24 septembre pour Villeneuve l'Archevêque, Sens Municipale et Sens Agglo, pour Courson, Saint Sauveur , Vermenton, Bléneau et Saint Fargeau, pour Brienon et Saint Florentin.

Nous attirons donc sérieusement votre attention , avant que les agents ne craquent , sur la situation dans les deux postes qui viennent de me contacter Joigny et Chablis , sans oublier la Paierie et d'autres ,

Pour Joigny , le secteur hôpital va bientôt devoir fonctionner avec un seul agent à 80%, comme le secteur de la ville de Joigny compte tenu des diverses absences maladie, maternité et réussite concours , c'est intenable.

Pour Chablis , un départ au 1^{er} décembre ne sera pas remplacé , les travaux tant attendus vont débuter en fin d'année, en présence des agents , en même temps que la mise en place d'Hélios et les opérations de fin d'année. Là aussi c'est impensable.

La CGT vous demande donc d'examiner rapidement les aides possibles pour ces postes et de reporter la bascule Hélios de Chablis au 2^{ème} trimestre 2008.

Lors de la CAP locale de révision de note du 14 septembre , le directeur a indiqué que les travaux de Chablis ne seraient entrepris qu'après le basculement Hélios .

INFOS GESTION

- **mercredi 10 octobre 2007**: CAPC CONTROLEURS - LA 2007 - TA CONTROLEUR PRINCIPAL
- **mardi 6 novembre 2007 et mercredi 7 novembre 2007**: CAPC AGENTS DE RECOUVREMENT - REVISION DE NOTE 2007
- **jeudi 8 novembre 2007**: CAPC AGENTS DE SERVICE ET AST - REVISIONS DE NOTE 2007
- **mercredi 14 novembre 2007 et jeudi 15 novembre 2007** : CAPC CONTROLEURS - REVISIONS DE NOTE 2007
- **mercredi 21 novembre 2007 et jeudi 22 novembre 2007**: CAPC AGENTS DE RECOUVREMENT REVISION DE NOTE 2007
- **mercredi 28 novembre 2007** : CAPC CONTROLEURS - TABLEAUX DE MUTATIONS 1/4/08 REVISION DE NOTE 2007
CAPC AGENTS DE SERVICE ET AST - tableaux mutations 1/4/08
- **jeudi 29 novembre 2007**: CAPC AGENTS DE RECOUVREMENT - TABLEAUX MUTATIONS 1/4/08 - REVISIONS DE NOTE 2007

Pour recevoir régulièrement toutes les informations CGT

directement et rapidement par intranet, il suffit de remplir le questionnaire ci-joint et de le retourner à Alain Guyader à la TG :

NOM

PRENOM

AFFECTATION

accepte de recevoir des informations de l'organisation syndicale ci-dessus dans la boîte électronique suivante: @cp.finances.gouv.fr
les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à

le

BULLETIN D'ADHESION



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT
Alors, je me syndique...

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

déclare adhérer au Syndicat National du Trésor CGT.

Signature :